

de ne pas qualifier les mesures adoptées de sanctions, les Chinois les ont appelées ainsi. Lors d'un discours prononcé fin-juin 1989, le ministre Joe Clark nomma trois grands critères devant servir à guider les actions du gouvernement canadien face à la Chine. Bien que le financement commercial de la SEE ait continué d'être disponible, les ventes d'équipements destinées aux autorités responsables de la sécurité et de la propagande n'étaient pas admissibles. Les visites de haut niveau entre les gouvernements étaient restreintes. La Chine ne devait pas être isolée du reste du monde. Le Canada a généralement appuyé, au sein du G-7 notamment, une politique plus restrictive lors du processus d'approbation de financements pour des projets par les institutions financières internationales, afin d'envoyer ainsi un message à Beijing, mais nous avons maintenu le financement concessionnel disponible pour les projets éligibles.

L'impact économique sur le Canada est jugé modeste, fort peu de projets ou d'opportunités réelles ayant existé dans les secteurs de la sécurité ou de la propagande. L'adoption de principes liant l'assistance canadienne au «bon gouvernement» peut avoir eu une influence sur le type d'assistance offerte à la Chine. Cette assistance est d'ailleurs de plus en plus orientée vers le développement des ressources humaines ainsi qu'aux réformes économiques de base, et tend à minimiser les contacts directs de gouvernement à gouvernement.

- Au milieu des années 1970, l'Inde, qui avait bénéficié d'une assistance technique canadienne dans le domaine de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, a fait exploser un engin atomique. En conséquence, le Canada a interrompu son programme de coopération dans ce domaine avec ce pays. Le Pakistan, adversaire traditionnel de l'Inde, et dont les ambitions nucléaires sont connues, n'a pas de son côté fait exploser de bombe, mais ne voulait pas fournir les assurances qu'il satisferait aux exigences canadiennes relatives à la non-prolifération. Ses tentatives afin de se procurer la technologie nucléaire étant connues, elles ont poussé le Canada à limiter d'abord en 1974, puis à interdire en 1976 toute assistance dans ce secteur avec le Pakistan. Westinghouse Canada a été l'une des firmes les plus directement concernées, étant donné que cette compagnie avait construit une unité de fabrication de combustible nucléaire CANDU pour le Pakistan. Ceci ne semble toutefois pas avoir empêché totalement le Pakistan de progresser vers l'acquisition éventuelle de la technologie atomique.

- L'Indonésie, par sa politique de répression des droits de la personne au Timor oriental (plusieurs pays contestent incidemment le droit de l'Indonésie d'y imposer sa souveraineté), constitue un cas particulier, en ce sens que malgré de nombreuses critiques de la part des nations occidentales (surtout), aucun régime de sanctions n'a été officiellement adopté, même si plusieurs pays ont suspendu leurs